## DROITS.

#### J. Structures.

Introducto

le formes proconduire une activité ecoq: indiv ou sociétaire.
Régles juridiques i fiscales différent.

## A. Notions fiscales:

BENEFICES BY assults à l'impôt.

al grotes catégories : impots sur le revenu ou sur les sociétés.

\*\* Impot suite revenu.

Celui qui touche le revenu de le pers. physiq eyant son domicile en France

\* Revenu impossible = 21 de to les revenus d'une per 4 sortes de revenus : traitemts et salaires (75)

- issus du travail

reveum fonciers (RF)

- isous de locations.

. benefices admicales (BA)

· benéfices industrielles et commerciaux (BiC)

. benefices non commercially (13

ex: edit de logiciels, prof. libéra

. Revenue de capitx mobiliters (R

prisons de placemes

Chaque catégories a ses regimes d'abattoments.

Après abattemes, somme est l'assiato (= base impossable)

\* Taux d'inh position (+ Porte à 40%).

5 categories. Parametres chargent teus les an

			į																
 			•		İ		ļ	l					í	1	nbh	E (	book	XX <del>Z</del> ₫	
			'		Į.	ŀ		i		ŀ		1	2.36C	1		.			
	state State	- 1	İ	_		ba	SE (	]   	ā.,	4.G.	, P	₿₽₽₽	∵@u	C	50a 	(,p	jidu I	Cety	ן ∩גי
	. Fi	n .c	1.6N 	'U <i>e</i> ≘			: 	<u>.</u>		<u> </u>				!	!		!		
 		.,	<b></b>	hlic	va Li	Y ~	dec	laca	⊦ùu∈	5									* ***
			J	ļ ,	۲		İ	İ	İ	i	lara	tion	ໄລ ກ	UE>		t €	CO	itral	= · · · · ·
					İ		ł				i i	i	i	i	' !	D. E.S. C	1	ĺ	
 					[		Ca	İ	į.	l									
 				Co	7,40	les.	ds	7	230	neēs	5. <i>i</i> .≤	nne	- er	). CC	JCS.			i	
 				35	fra	ud∈	  : I	R S	عدد ـ	loar	10 ,	T)	:der	îct.	اے کا	പ്	,		
 								troit	s d	t n	iula	tio	). <del>6</del> .	ال	3065	•	,		
 									] ] 	 								<u> </u>	
 			a.C	ent	E.C	\E	العار	KOO).	<u> </u>	PLEE	٠	00	30) s	x(n∈	sd	ΣM	<u>-</u> p	blic	<u>.</u>
 				İ	' '								iSE		1				
 						[	1		,	!	ì	, ,	ı İ		'	toEs!	).Qt.	TÆ	).
 			Ad	hén	ent I	ے ا	da I	<u>k</u> i	ŊE	IEC	txt	₽ d'	inc	∞lS	,.,				
 						<u> </u> 		<u> </u>		 		 							
 				<u>.</u>	<u></u>	<u> </u>			! 			<u>.</u> 							
 	**	ጉጤ	ibot		1			•	ł.	10	الما	5001		ç	امر روا	80	: امر		
 					1		i i		: '	Į.	1	ì	ارو ایک		1			استك	
 				l			i .		i	1	4	į			i :	d's	T C-		
			-km.	ì		1	1		İ		1	1	i i			icd.	1		ara(
			!	i	1	1	i	1			i	i	i l		' '	(his	į.	1	$\sim$
 				<u>,                                     </u>		İ		'n	i	İ			5%					1	
 			ck	<u>Obl</u>	i	1	dec	i	ì	Į.				<u> </u>					
 				i	1		1	i	1	1	) (	؛ بد	g)(	de	bh	$\omega$			
 				 				ļ <u>.</u>		1									
 				<u> </u> 															
										ļ	ļ								

8MRL; societe à responsabilités	Forme  ** Entreprises indiv  ** SARL (plors associes)  ** SARC(EURL) (associes)  ** SAnonyme	IS IR I3		xi Es de m <sup>®</sup> fami
limitées	SAS	r5		
SAS; societé par actions simplifiéts.	Choix badé sur previs	iannels.		
	B_ Notions Con			
		Eco. doit faire ch	ojet d'une comp	plac pecise
	sanction rice pa		las ali Are d	`660 see
OF FECTURE. BILAN, COMPLEMENT ET ANORMENTUM	I've = * Nicro Enve Utal = * Simplifie ( minimum miniti minimum miniti minimum miniti Minimum min	76'600CA <763 000	3€ vento, CA<27 €vento, 27000 cc	000€ prest.8rvi A<230 000 pS
		sholographie d'un actives (water)		and the second s
	Achif	5 Para	F	
	ACHE IMMODISSE		of charge of the	
	Ask aradont	l = total		

Comple d'exploitation.	
Charges	Produits
Charges d'exploitale	Prod. d'expl.
charges finaciones	Prod Financiers
Chages exceptionelle	Prod. Exceptionnels.

.....

.......

. . .

...

. . . . . . .

and the second second

CHAPL: L'ENTREPRISE INDIV.

45% d'undiv en France. SS% souther.

# J. Statut juridique.

Elle Existe per son immatriculate au registre du COMMERCE.

REGISTE FORD par greffes destribunx de commerce (23 par dpt)

Formulaire a remplix per oner d'entreprise augreffe. Cout peréleve (200 250€).

=> Formaliles très simple.

Domicialiation locale de locale au chez lui (à condite qu' soit proprio sinon il doit demander auterisate au bailleur) Géneralmet, chez son pr prestala de services.

Particularité de l'Enkep. indiv: il n'y a pas de séparats entre le patrimoine personnel et colin de l'entr. (prive /pro) Il fait Œ qu'il veut ms a loutes responsabilités

3 acté tro fonctionne pass, créancier peuvent avoir accé

à son pour moine prive.

Il y a possabilité d'élabler une convention d'undisposibil Régime de communaut (fait par notaire, déclarant que un cortain hien n'est pas saisissable (maison as secondaire)) avant Joute prise d'emprunts (ou autre).

Bons, propres: BP Bions Communs: BC 188 75 poulot à Baira

Separative:

EPI BP 1

, cout faide de formt.

a Souplesse de Formt

& Plan Financior.

Deux types de reseauros de onir indiv

Lessauros propres

Ressauros d'emprunts.

Ressauros d'emprunts: pas lirs semples à obtenir.

3. Plan social
Chef d'entreprise costise (non salario).

prevoyance (so maternité)

retroite.

Teur caisses:

Travailleurs salariés (qui dispose d'un contret) esal y consent.

INS

Prevoyanto: ausse de trus mois sintaressantos Possibilité de mettre en place des complémentaires, pr policir au manques des coisses de Tus.

Retroile: This mans favorate. Complem possibles.

As aujard'hui revient au m.

Regime obligatione (per repartite): pr leutes pers. actives.

actifs d'aujourd'hui cotroent pr retraités actuals.

(Pheno: mains d'actifs of plus de retraités).

Regime complémentaire (individualiste) on cotion, ne sert qu'à sai-môno. (regime de groupe existo aussi on complementaire).

# 4 REgimt Fiscal

Impot sur revenu.

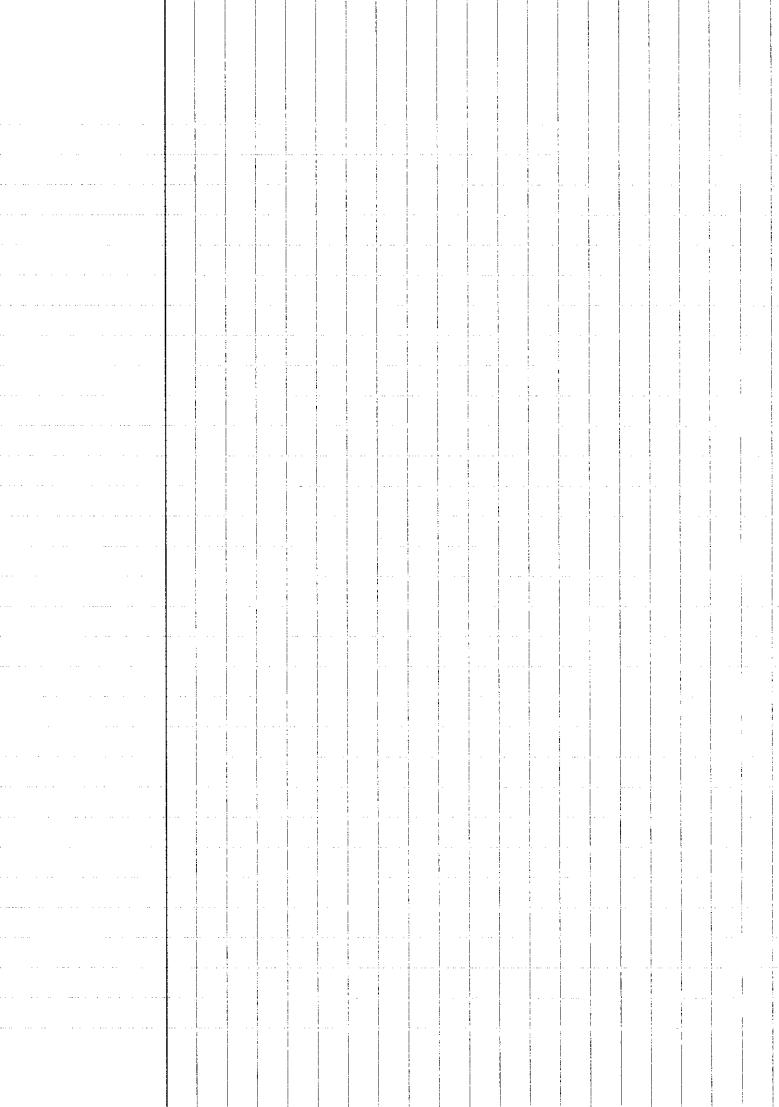
LE FISC NE connaît pas l'entre prist, ms bénéfices de l'entr. sont notés de declarate d'ampos du chef d'entr. (BIC ou PONC).

di benefico, ampols 1.

de bener, trop d'impots - passage en société.

## CONCLUSION:

Facilité administrative
Tester prévisionnets.
Petites actés aux peu d'investissemis.
Noindre caît
Peu de maques aux podrimoine privé
Aspect fiscal réduit.



CHAPA: LES SOCIÉTES CONNERCIALES.

#### J. DEFINITIONS

Par société en entend le contrat passé entre plus pars et de l'affecter à une allé commune des beens, en travail, de l'argent en une de partager les benétices qui seront générés par cette acté.

(différence entre société et associate : but lucrotif).

da société c'est aussi la pers juriolique qui va naitre de co contrat. (associés créent un super de droit).

Societés sont régies par loi du 24 juillet 1966 Societé civil: Art 1832: La société . idem.

En france, il y a ~ Imilion de societés.

- 2. Caracteristiques communs à les sociétés
  - \* Affedio societats.
- = volonté des associés de adlaborés ens, sur un pied d'zé, aux bénérices de l'entreprise (pas de subordinats).
  Conflits = rupture d'affectio sociateutis => aissalute du le société.
- \* Reunion de pludours pers. Au moins 2 pers.

1985: Je déregou? : EURL entrep. uni personnel à resp. Dinvitées

	EURI + ENTIED INDIV
	EURU - SARL unipersonelle
	1999: SARU société par acte simplifices uniperso
	* This En commun d'apport
	Il faut que les essociés apportent quen
	Def apport mise a disposito d'un been par ruler
	associó remunere par des droits axiaer.
	Recepto de litres de la societá
	Titres sociaux; tornes génériques regroupant:
	# actions   SA SAS.
	+ parts sociales surc
	(cobligations)
	On pout tout spronter (Brevet, immouble, licensel.) mais
	il fourt que le bain doit à "vendable"
	Evaluate du bion par socioté, so bion > 7500€, commissión
	Trois types d'apport:
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	6 numéroures = argent (vair obtenue = vail apport)
	nove
	o industria
	numoraires + compto cabiant
	capital educint prét si pas de litres en echoges.
	ports (remboursée) possoibilité de toux d'interêts
	au mont de revenile) (remissurable n'importe (dd)
	Ex: Bilan umage du patrimoire de la sacrété
	M'X venicule succe H'Z Z 8000€ C C
	Zargent Scool Coupli courant ton Experience
	My Zargent 16080 Ech captal H. V. Limnenti so cocci

2) Realisation des apportes. (chamt certe graze, acte notaré d'apport

etablissemts de cos derniers.

•	
	d'immendes, chèque à société)
	Statutes enregistres au contre des impôts
	FairE port de haissance (trumaux d'amoncus legalos)
s)	Dossier complet remis au greffier qui delivre une immotriculation
<u>-</u>	(= Kbis) = Existence de societé
	c) Caracténstiques
	vom domidite, montent du capital, géréance
	- y more quel non (1) outre entreprise de m nom
	prade udentiqe)
	RECORD INDI (Institut national de propr. Industrielles)
	3'èc raial -domiale
	location ou chez génant
	Textermine notionalité de l'entro, (et loi qu'elle doil souvre)
	Commonwell   Com
	Notionalité: siège accial dotormine réglomentation applicable
	mais taxé de pays où el gorante.
	Li) vie des sociétés
	3 categories de pers
	gestionnaires
	Latropiés/action naires
	Salarios
	Possibilité piss casquettes.
	4.1) Organisal?
	a) gestionnouves
	Nommes par associés, + de pur de société de son interes

Pour gidres décisions : retour aux actionnaires.

b) Associás

(=Actionnaires on SA)

Disposent de Jities.

a pre rogatives : . droit d'intervenir des offaires exciales.

amoyens: d'airformats d'associés (SE fait laut au long de l'oxercice

= permanente, avant tenu do AG

d'approbate des compas)

proportional au parts - droit de vote, de contrôle au sein struit : il voix.
On pour madir du sirs. des AG (au mains lifeirs par an)

· droit de céder ses parts. Liberté d'association Reteur sur investissemes.

(principe, réalité plus compliquée).

# c) salaries

Prerogatives conditionnées au n'hi de salaries

2 prero: Participalo ou resultat (abligatoire od tde Sosalaña

Participate à la gestion (9d +do-lo salariós, délégués du

passive personnel obligations.)

(pt + 50 salariès, com té d'entrep (=unterface gestionnaire:/salaries)qui peut donner un avis. Membros set présents à Cortaines reunions)

4.2) But. OFF = genérer des benérices

Il faut donc meaver résultet à chaque fin d'année. A fin de chaque axo, compte d'exploitate de laquel on

as ties supe.

reportorio dous produits al charges.

On etablit ensuite le bilan.

Exercice de 12 mois de manière opérale ms caumois

## b) attribution

D8 6 mois suivant clature => A6 d'approbation des comptes:

- approbate
- -quitus
- attribute, distribute.

La resolutent peut ê mis an réserve (= reste de société pr unventir, stabiliser)

réserve lapole (obligateire) 5% de resultat à mattre de Lampte Valable jusqu'à ce que réserve légale atteigne 20% du capital social.

Compte; report à nouveau. Compte d'attente avant de souvoir ce que los associés font de l'argent.

Apparait de le passif:

Capital social;
RESERVE LEGAL:
REsport à nouveau;
Résoullat de l'exo;

c) ilise en distribution

Resultat distribuable: Prénéfice-réserve logale = report à nouveau

Ex: Bilangulan recent un lan qui num cu

Passoi .

K: 80 000

RL - %00

RAM: -20 000

RESLITATE: 50 000.

Resultation of the 1885 co.

- 167 6 8 8 3 00. - 20 6 6 6 - 20 6 6 6 d) namais resulted.

Depot de bilan = plus d'argent per payor passaif exigible. Avant Dépot: entr. en difficultés (ms pas en cessale de paiaments): releviment vers banques, dealiciers ... Depuis lans conciliation peut demander conciliateur

(unlevels entrep. Junturels creantiers) homme partitional reunit Louble monde or amelioner solution. Peu de 800cés mis mieux qu'avant.

Bi entr. ten cessation des parents = impossibilité prune entr de feire face à son passif exigite avec son acht disposible.

Passif exigible: passaf echil / a echoir

don't Fich Fance don't edheanch

EST DESE à venic.

passaf txigilde = passif Echu. + impayes!

Achf disposible = c'est l'immediat (coisse; trescrene ... ms pas immeube, ni voiture).

Dans ce cas, cher d'enk. a oblique de declarer l'elet des cessals des paientes au greffe du tribunal. C'EST UNE SOUCH PENALE.

Cet etal declinate une procedure collective:

they was asingles ventes.

\* Salaries

\* Impor k Caisses (Ursan, Assedic)

x. Fournisson, Creantieds.

\* Associes.

s liquidat judicione salfinate. Liquid Lous tachifdispo nomine: Liquidat judicione jact vendre stock, majoure er dean tonesser overwhier secon er roung: \* Puis clotine. Grednessembly dicione (1985).

(entro a moven Pb de conjonature)

of conjonctive).

The conjonctive of the conformation of the confo

tribunal. - relidate

duredu plan : max loans di non respecte = LJ.

jugant des

des paients

	Sort des associes /dingeunts?
	* arigeants:
	sando civiles dirigoant qui a mal géné pou se
	voir attrait à une act : en combleme de passer.
	= utilisal? des patrimoine personnel
	no co costa de pers morale peut à comitages leur au an
	partia par dingeonts.
	. tarete penates suite à déterment / France
	Amendo et a Emprisonnenal,
·· · ···	. Faillite personnel interdicté de géner une que entricon-
	marcial pat au moins sans
······································	
	x associes,
	1. SARL; SA; EURL; SAS
	2. 30 en nort collectif (Rellimitées): parimoire de dracun
	peut à attaint. (Ex. nichelin).
	u. Perdent que leurs apports au capital de société
	8i compte-courant i perd dout
	90' caution: banque me demande de pauper
	5) nort ales societés
	S.1) Sans rencarna!
<u>-</u>	= Dissolution libre
	Cause: velonteites / involum toures
	51.1 Causes volonies
	Produit de volon té unitiale des 235 decrit as salvis
	Arrivée du Jeme: pas plus de 99ams
	ρ <sub>π</sub> , που του του του του του του του του του τ

6 mois avant terme passibilité de reconduire Lerme.

- . Extinct ou realisate de l'objet
- . Autres cousts pervient è prevues par associés

S.1.2. Involontaires

Pair societé il Paul apport

Si un associé apporte pas ou pas d'objet => course involutionique.

b-liquidate.

Aside de la so uchido colone de disso.

La liquidate amiable. Partage.

Peri de liquide = ce qui reste on cais après avoir desintane se eneancie

c. Partage

Precup du Boni ou prorata de 11 partraipate.

5.2) Avec reincarnato

So charge de peau au so initiale disparait pr revivre de una entité + large (fuse).

2. Transformab?

Decise condition to per too.

Societé existe lis ms charge d'habit (SA + SARL\_\_)

5 - Augo

Operal por lage we so an entere une autre.

Amerante et Annexé no joisont-puis qu'une et une seule sociét

3types de	. Fution:			A	
-Abs	sorpt" (FFRE	q.) A	. ලි . <u>_</u>	AIG!	potrimoine des:
Par	creal du	sonvl. A	B =	(00) C	
Se	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\		B =	4 (4)	

ļ. ... - l ---

.

. .. .. .. .. ...

.. .

I Socrèté anonyme.

1967.

En France, US% sous cette forme.

Pera un peu d'intéret depuis SAS.

1) Caractéristiques

Plan fiscal: 15, laux: 33,33%.

Societé à risques limités.

Société hierarchisée où chaque organe dispose de pur proprès et qui ernet des valeurs mobilitées. (=actions ou obligate). negociables en bourse

3. Whose Is disuples entichises (+contenise)

2) Constitute

Comme toute societé + particularités

dfagons: \_Appel public à l'éporgne (+spectaculaire).

Eporgnants sollicités par voix publique.

Phulot rare

\_ Sons Appel public à l'épargne (intimiste)
Pers. JE connaissent, il foul au moins
Factionnaires et montant du capital d'au
moins 37000€.

3) Organos de gestion

Depuis 1966, & choix

- a) Correil d'Admin avec Dos Presdu CA.
- ы\_Birectoire avec conteil de surveillance. (grande Entr
- a) conseil d'administrate: 3 membres mini, du maxi

Pr & nommes administrateur il fout
- E action naines.
ne pas à des 5 ca somultanemet.
Pas trop Egt (-85ms) ni trop jeune (+1820s)
postd'1/3 des membres qui depassent les les ans.
Admin pout avoir un contrat de w de l'entreprise.
Procédure de nominato:
Jest les fondat : nommas obs statuts
Autres 91 nommes de 1 AG
Cas d'unionce: cooptail (membres du ca décident)
Nommes pr 6 ans (poss demissionner)
Sont remuneres unignit sa présence (jeten de prés).
Pouvoirs et altigate du CA
Convocter distes regles (15 avant, par lettre recomm)
_Elablit les comples (Arbitre).
_ Nommer President du CA et Da (depuis 2001)
_ Autorier certaines convento (passes da sociétés)
b) President du CA: Choisit parmi les membres au CA
(oblig pers physique).
6ans de foncto
Réclu posaido
Rôle: interne: veille à ce que les régles de 4° soient respecte
represente of as relatisues admains.
2) Dos: captaine du nouve, repres société pir aux trêts.
Responsabilité de agnature des contrats
Pout à extender à société
Normé par CA et à Fixe sa remunérate (idem pr
Pres) à sers doctoré des TS mes cotres pas et
ASSEDIC (pas disindem chamage)

.....

izesponsabilités \* cf poby

\* drout panal; special drout des affaires, (Amende et la prison).

> -, Alous de bions - dinigeonts fautont glas aons ou des crédits de la société, des pur qu'ils possédent, en mage qu'ils soment # à sociate à dos fins perso a pr favoriser outre entreprise.

- Usage

\* Frexale: diripponts par des manoeurres frauduleuses nont pas respectés les obligate fiscales.

# d) Actionnaires prement decise apres informate.

Drouts Anancious

il a 3 prerogatives : drat au avidende, au reserve et au Boni de liquidate, de céder ses tities.

\* drat au dividondo proporto a particip au capital pares doltes amois de déaut d'exo.

& droit au Rovi de liquidate

\* Céder so titros, droit or it acte de liquide

son investissmi-

Dep: Clause d'agréement = ressell ne peut se foure à 1/3 que si accord des autres actionaires

prouts politiques

Prengy qui associo actionnaires à vie socia (Particip à docise).

= droit devote (existe it au cars de l'exo.) prérogative la + importante

AG! que les adionnaires perment y participer. Convolué, per CA, regulièremt (15, av tenue d'45). Soluentour ordre du jour literal properties. - quotum : sert à mesurer la representativité de l' assembles Seule les assemblés remaissant un not authorant d'actionnaires . Assemble ordinaire recossite Unides acto à Parley pusce queron). Assemblée extraordinaire necessité 1/3 des acto es leconoci (for seconoci Muzeto) Od quorum remolit, déciso prise que se not de parsitif sustism 125 ordinaire: 50% loix AG Extraordi 6706 voix. Scisting. AGO/AGE CP poly (Amexes) gue pour on faire (Annex66) expert nomme par tribunai de commence Moquer: aucune decise phise sans note 100% = traver partenaires (cot 7 mint) e) LE committedere sux comptes. rolle très important sa est dalique d'en autor un Choisit for actionnais Râb d'informate - procede à investigate de contrôle des comptes (verto et controle (apper no teo, islaines exp Dut then dulis a acres à 14 doc.

Fait enaulte un capport transmis aux actionnaires, au C.E.

Peut solliciter procureur (petit role de delate), il doit, m, op faits montrent déleuments. (sinon complice).

Il doit informer le president du tribural de commerce que accidé out de l'ailluat? financière compromise, de manière unévocable. Il prend contact aux durigeants (oral puis lettre), si adul? proposées mustes, convoque ct.

- Miss on altite.

Indép. de la société ms remuneré par société. Nardat de Gans

En realité: Litulaire et suppléant (intervient très peu).

II SARL 1966. 35% scotto re. Create luo oco paran. Sociate the scupe at facile de fatint. 1) Caracter Bugles Risques limités: respons des associos proportionnellm+ à l'apport (sour courren) + pourm exports Mosageté IS (poss opte sa saru de Ramille) Jiniux d'errophe de gost? Fondionizement mains coultx. Capital lubre (Ex: J€)\_ perenito de l'entro? 2) Constituto Not d'associés: max los. (seule à ê limitée). 3) Organe de aposition = gérance. a) nomination La plans (dous) sprants (od pluans: collège de gravas) Normas par 16 qui decida de dunce du mondat (poss replace) as de la reverate (pr just molif) Pur: repres acciété vis à vis des Hers + Lintemes. Elbonne gosto intorne de l'entre) Embauche, licentaio, don lente, convoire AG, arrêl des Comples En gras purs : Pouch at Da. to the per per solution of land strogmines of the avec tiers = irrevocable, stricté encagée = repartite non opposable aux Hers.

GERANTS EMODGE aussi is responsabilités (aviles, penale th fiscales. Remunerés (montant decidé par 16). assimilée aux salariés, ms colife pas au ASIEBIC. Plan social: %'-50% du capital: actionnaires minoritaires (solite aux cousses des solonies) si +50% act majorithmes (mon saleries). (cf Annexe 10) Obligate: pers physique mis peut ne pas 2 associó. Pr Sawir & maj. a min., il taut compter autres gérates, et ramille. 4) CA. of SA THE past to the de quorum (sout 3 mentioned de : statuts) = uniquit regles de majorité: A60: 50% +1 .5/4=75%. AGE; Clause d'agréents prévue par la loc. (aucure dérogate). 5) Controls to gosto Commissione aux compos. non obligatione (sour res EXCEPTIONNEL). 6) SARL unipersonnelle = EURI. (1985). Rien à voir avec onimp. indiv. n mortes que pluri personnelle: il feut gerant, CA. (aberato = aujourd' hou supprimoes). Interêt: É société ma seul. (impets au Société, resques limites (separato partim), o aport d'associé (ferrorse

transmission))

	TOC	30/L	SU/R	ents	d: d	<b>2</b> ps	er c	2011	Lpp:	s a	ا ب	gre#	0	+ de	. For	mal	isches
															1100 4 4/7		
	<u> </u>	į	i														
		i	Cress 1999						004	~							
			(195)	١,	ì	1 1	- 1	Ψ	<b>'</b> !		21180	2					
			15 20	İ	· 1	l į	i	3. US	- 1.9 								
	<u>ه</u> ) (		i	ı	l i	) I											
		- 1	1	i	Í	1 1		pel	ut	ta	s. <del>Q</del>	a d	É a	ub	yrac	Ð.	
		i	IS.	ß	1	1 1	1					!	!				
		İ	RESP	ĺ	ł	1	i i		i	.	,,	<u> </u>				  •	.
	r			İ	- 1	!	ĺ		1	i	}		i	ne l	1	l i	
	l i		ىل جال مال	i i			ינט. ר	FQ	lve	<b>پ. در</b> 	tbic	)KET	#2   C	sol	L L	Cros	
		i	ì		ì	. 1-0		oi A	G	7	r(0)	ta		n 90		مل ا	no ba.
			(.dx		4	1 1	:						( <del>=</del>		.(LCX_)		w pr
	p) (	? ?	stite	eto.													
		i				1			- 1		/ i	1	• i	s 93	i	<u> </u>	<del></del>
					1	i								,		4 i	scool
			Appa	orts .	dn r	Jum	ىد ر	) 1	نىد ا	re	9	dep	عف	8008 	,en.	ind	ustrio
	c	brac	1785	de	gbst	\$											
			Hiero	anch	nie	Ex	Sto	pa	S.								
						1	1	1 }	<u>ئ</u> ڏ	En	T,U/Z	orno	, on	fai	) c	<u> </u>	
······································	qu'	<u></u>	veli	t (	Q 4	100	w la	)									
*	Ж.	op Op	$\sigma_{\hat{\rho}}$	وللان	gdu	L p	æ	i	ær	s c	hy	pe	ฆก	ngra	le.		
									ba	2 d	oins aga	081. Will	rs.				

This forcem's actionate

Premier prés: Nomme des statuts. Souvents: prévo de statuts.

Rémon: de statuts. (udam pr por an interne).

mes repres. so. plr aux tiers

\* Pur : pres. repres acciélé (el engage collo-ci) vis-à-vis des

Dans datuts associes perment limiter pur du pres.

& Statut Ascal et social.

Bup de debat au deb.

Fiscal: remin du pres assigni IR de TS.

Social: Cotisate du caisse des ur salarits, mais n'est

pers sellaviés.

Peut ne pas 2 remonéré.

Pos de congês poupes, pas d'Asserbic.

Pas de rupture de contrat de w (pas de procéd

de licenciant)

Orginagrammes:

president ou president ou.

Hepres. plr tiers t dirigant fointerne.

gestion interne.

Let frequent.

ou pres comité

Omites specialise (Francier, commercial, admin...) Will'be par glosse SAS president organe collegiale de curecto

organe peut au n'importe quel rellamentre pres e salante.

					././	_													,	
	<b>/</b>	, ,	i			İ	<b>9</b> 5 d	ب	- 1									10.		
			EX-1	Cter	ን/	.C(	æ.	au	NE:	5 Fd	KW.	<del>€</del> S.¦	(0	ivil	<b>ES</b> .	pen	ales	Hist.	<b>S</b> (3)	
	4)	Cal	اسما		ا لر -	l-c-	~						!							
	d)	اب					i		1			ا	Q	ز. لحــــــــــــــــــــــــــــــــــــ		ا		!	,_	! .
				ŀ	1	- 1	1	1		243.7	۵۵	<u>                                     </u>	$\Omega$	bi e	යක		ES.	up.	`aee	LMC
		1		į	1		JÌÉS L	- 1	+	7~~d	اداد	50	است			<b>4</b> - d	1-1			!   
			, to	ن ا	w	L.T.S. 4	ال ا	(100x)	K		اللا	£.2	CIE		E(	ו   	यं औ		2	
			<b>∵</b>	مزده	· ~	llo	hiue?	   	ار اد اد	ء ا		اراه (	Kno		 +∙Ω	m c	dal	l <del>-</del> -0		
			1	i	i		zes.	1	i	- 1		,		- 1	i		i	10:2		
				.40	ایکد.	.11	ربر	<i>-</i> Ca	<b>.</b>		L. [ Y. ( <u>G</u> .	2 01	.100	1.63			<i>J</i>			. !
	e)	CX	vtrê <del>l</del>	b d	0	10-X	(m													
				i		1 1	aloli	$\alpha$	ے ہم	<b>l</b> = (	CM	M)S	nies	= 0	60 X	0	7) h	752		
	Ì		S		1		F .c	· /	1					1	i	- 1	:	i	ر ا	
							RS												İ	
								_	) -											
																		<u> </u>		
																			]	
					,.															
																			-	
		 					,				<u>.</u> ,									
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		 																		
· · · · · · · · · · · · · · · · ·																			i	
															* = .= . *			,		

----

Chapu LE BAIL

2 possibilités: bail civil. (exapportemt).

J953.

Objectif du bail commercial: protèger, donner des garanties au locataire.

Caranteristique premiere : donne au localaire la propriété commerciale (= droit p le locataire de rester de les locataire de rester de les locataire de rester de les locataire de seul civil.

# 1) a charon du bail A- Forme et duré

Pas odigatoiremt Ecrit (préférable).

Durée min, gans (polities proprio peut pos m'expulser souf si je respecte pas chigats). Après ces gans, on exquiert propriété commerciale si proprio reut recup lieux, doit reser un demnités d'eviction (pas de loi sur volver, tribunal statue : par juge des loyers (= pres du tribunal de grée instance)). Habituellent: "Lannée de chiffre d'A du locataire. Indemnités car troux, créer clientèle, aménagent =

indemnites verses à celui qui a signé local.

on peut aussi faire un sous seing privé, acto authontice ou acts sous soprature d'avoitat - signature de resiliate.

B. LE LOYUR. Fixe au départ Layer accord des parties locataires doit é vigilant aur uslew immob, locative Bail de négocie Paiments: retheance per avance (Roct proct) - voilleur teme tehu. (300ch proct) ¿locataire nois 1 thim lanner (mois: + simple) Loyer prestate de service a assujetés à TVA TVA deductible or le localeire. Reclippiable après. TVA reutre C. PAS DE ANRTE - DROIT D'ENTRILE Somme versee par le locataire au proprietaire, à l'entire de les locx Non impost par la loi (= = ntopoutr) Somme perdue pr les locateure. Indemnities or proprio or ceder partiellant sa propri Proche de cession de droit au bail (somme versée à un ancien locataire qui vend eon droit au bail). Pailleur à un droit de repard ad chamt al activités. D. REPARTITE DESCHARGES ET ALTRED DEPLACES VIELS ALLY LOCK LOUES Entretien à charge du locataire Grosses reparals à charge du baille 3 boil ne precise rien bailleur = grosses reporato artecs each Jeitures. Localaire : Entreto (art 1754)

Claute : Ts traux des art 605 et 606 à charge du locataire. 1 ds boul

Impossed taxes foncières: payés par localaire Locales par bailleur

19 de bail commercial: bailleur paut repercuter montant sur locataire. (éconnaître et negocier).

Depot de garantie: somme versée à aignature au bail. Non adigaleire et ne peut pas excéder amois de loyer (alternes de loyer).

Destinate du local Bouilleur accepte que certaines activités locataire doit à vigitant et voir loin.

Idéal: boul teus commerces.

# 2) Bail en cours d'execut?

Alle layer us modifier: il us é indexer par indices.

Jindices de coût de construct: (1953) besé our moit. Je.

Jindices layers com merciaux: varie moins à la housse.

Indexe par un des 2. "- ILC.

Choix aussi as date de revision. Loi : 15 les 3ans, loye

hais but revision annuelle.

# B-SUS-LOCATIONS.

Principe interdite sour atcord du boilleur Préférable de prévoir B-locate à la signature du boil. A négocier.

C. CESSATION DE BAIL Bailleur ne peut pas s'y opposer. Fond de commerce : bail, materiel, clientèle Travalex realisés par le locataire: travx deviennent propriété du proprio ans Sour of specifie do bout fait 575) Pas scooper: rendre 3 La Fin du bail Propriétaire forme un compes lock on "etat in I hall (auto refus de renowellmt + indem euichen a succ office de nenouvellmt de bail Exit on coodit soil fixation d'Inv lager ls regle du plate noemt : bailleur re peut 1 laver que si voleir des locx est 1.) 3 nux layer convent pas au locataire, il peut sousir comission dopartemental dos boux commercix \*deconciation. (comité de baillourest locateures) Donne un avis, & parties pas d'accord sollui qui Aus Saisit juge des laipre (tribunal de grande ingland) Procedure asset longue, put laquella loralaire the original layer So baillour tribit men: prolongmit tacite nois aste dongeneux au torma des Illans : réale de plafornemt n'existe plus Conseil lacateure on voite congés (acte de demande de renouvellmt) | textrajudicionie -

Reune Jegociable:

Travaux à charge du baillaur (2rt 606)

Loyer

Modalités de poutents (mensuel, téhu)

nodalités de revisions (32015, Indice ILC)

Activities

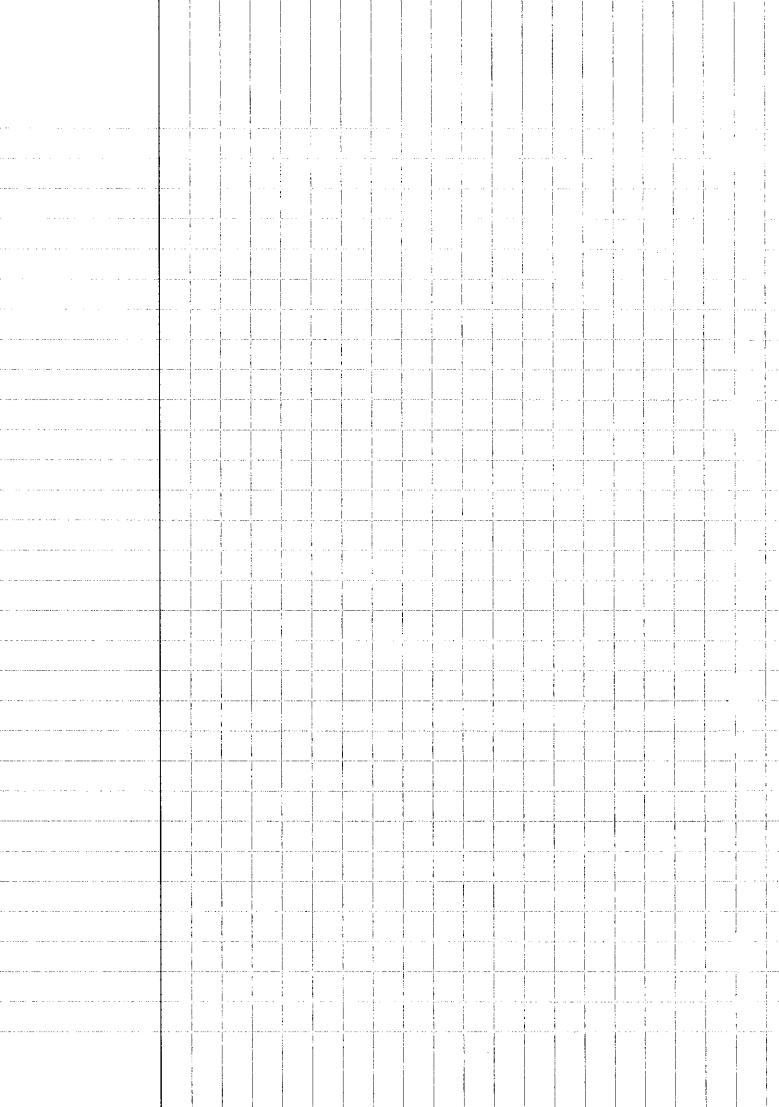
Pas de port

Dépot de garantie (difficille à négatier)

Sas-lasto.

Travaux. possibilité de les teure.

Taxe foncière (ne pas rembourser).



DROIT SOUAL. (=droit du travail).

Chapl: Contrat DE TRAVALL

Cree par tribunx. Fin du 19°3. (apparil° syndicats Employeur: dominant => Preserver salariés. Je lois 1982.

3types: COD, COI et Engagemit à les partiel.
Par principe (et défaut): CDI.

8 autres et des dérogations (en fiance).
Rupture liès encodrée.

Emplayeur peut COD que des condut° Enumérées I Les types. 1) COD

Conclut que prexecute d'hache précise et temporaire et doit pas avoir probjet de pourvoir durationne un emploi lie à l'acte normale de l'entro (= surait d'acte).

ef annexe primise en place CDD. Perment aussi passer par intérimaire.

2006: Create COD SÉNION. PERMET DE CONCLUTE COO aUEC prens. de + de 57 ans et in scrire depuis ou-snois En demandeur d'Emploi

Parallèle auec possibilité cumul Emploi Retroute (touche retroute + saloire)

Il peut il y avoir certaines dérogale, coo possible en

accroissmit temporaire d'acté sur poste qui a subi

Duries: terms fixe do contrat (sinon cot).

Contrat de la tirs interpreté au benef du salarié. Litiges: conseil prudhommaux en le instance.

> Appel en cours d'appel à la chambre sociale Peut aller jusq cours de cossation.

(Pas des juges de robes, parité employr/Emplayés).
Pout faire objet d'un renouvellant. (=aménegm+
du Jame unitial). C'est m' contrat (pas nvx).
Naximum en principe, renouv. compris, durés max
de 18 mois. (ms Jempéram+/Excepts).

of onnexe.

Principe: 9d COO prend fin, Employer ne peut
con clure un nu COD pr le m poste avant respect
d'udélai de carenca.
Si durés du COO > Mjaurs, delai do carence: 43 durés

8i durão < Mars, delai > 1/2 durão du comor. contrat.

Statut du personnel

Periode d'assau: periode pall lage, peut rempre relate de travail sons indemnités, sons péavis (Employer É Employé).

Souf respe, durée max est pe de durée du contrat initialimt prévu. (ennexes).

durês < 6 mois ligars par semaine ac max 2 sem.

Remunerate: > a celle que perceviait l'employé en coi à compet/qualif equivalentes et m foncte.

Congrés payés de du contrat, undem compensate de congrés payés des lors que régime des congrés ne lui permet pas liphée effective de coux ci.

Indem. > 1/10 de remun brute telebe.

Indemnités de fin de controlt undem de précarité.

Tour fixé por accord collectif. > 10% de remon. houte.

folale

Collectruité : syndicat salariés / employr.

Parfois, indem. pas dues (jenes pot vac, solariés qui
refuse coi prin poste, in remon., emplois sous sonners,

perdure => coi, rupture anticipée...)

## Sonté et securité:

Salaries en COD doivent suivre les mi format? En Securité (Et/ou hygiène) que les salaries en OSI. Si non respect: Sanction penale = amende doublée En cas de récidive.

# 2) C.D.I

C'est la forme du droit common (le qui devrait à lutilisée). CDI n'est soumis à aucun formatisme particulier sous réserve de l'ohoses:

Les disposit conventionnelles imposant des confirmat terites (contrat des tesqui Figurent les coeff hierarchq, la témun, le les de w...)

Les coeff hierarchq, la témun, le les de w...)

#### 3 ENGAGENEUT À TYS PARTIEL

Opposit au tos plein le contrat de w doit prévoir tos partiel (sonon par défeut tos plein).

## a les droits indur.

LES m' droits indiv qu'il salario à top plou LE droit de priorité; salarié à top partiel qui souhaite accuser un tops plain à priorité plr à coux qui st ext à l'entreprise (inversmt si tops plain -, los partiel). Celto priorité joue aussi sur les CDD plubôt que les CDI et s'applique pr des postes equiv. Et des connet equiv.

#### b. Les honaires

## b.1. heures complem

Contrat doit specifier les limites de lesquent é effectuées des h complém au delà de la durée fivée par le contrat le nor d'h complém. Feste fixé legalent au 1/10 de la durée hebdo madaire ou mensuelle prévué de contrat.

Convente collective peut demper à celà

#### b. Q. les horaires de w.

VE perment comporter (au cours d'inijournée) + d' l'interruption ou l'interruption de + 2h. Deposemt durée contractuelle: si jout laurée de 12 semaines consecutives, horaires prevues St deposses de 2h au moins por semaine : si contrat modifit en ajoutant aux acionnes hornires la différence ortre l'hornire offectue réellement et l'hornire preuv.

Refus de Faire des hocmplom ou dolla des lin

REFUS d'accepter une répartité du tos de la :

- a contrate ne contient jus lacto specifiant les
- nex as me fonte processie.
  - · 81 contrut comporte une clause de modif et que salarie reque ce ne peut pasé constitutif d'iferuta de les cas aniverts

soi moder incompatible or doing familiate imperior

" " or feriode d'acts chet una utre simpley (dante

emplai)

## II - REdaction du contrat de cu.

a- la forme

a.J. LE COI

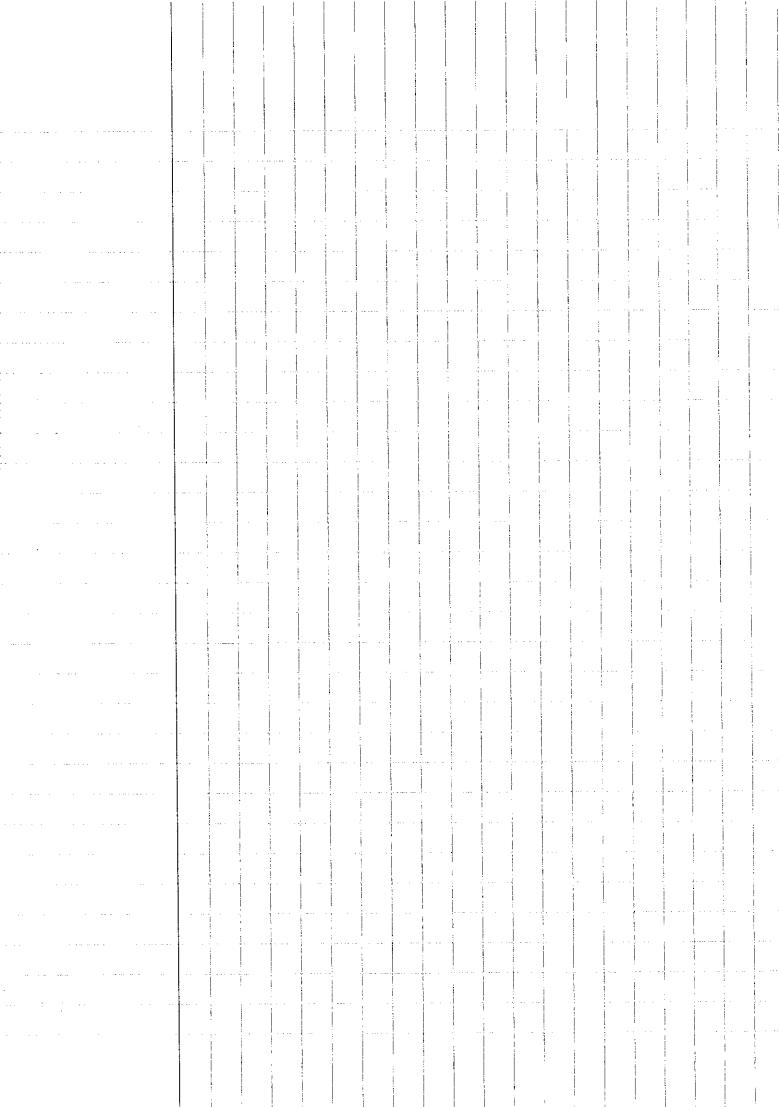
condit<sup>2</sup> du contrat de travail par Forme teribe.

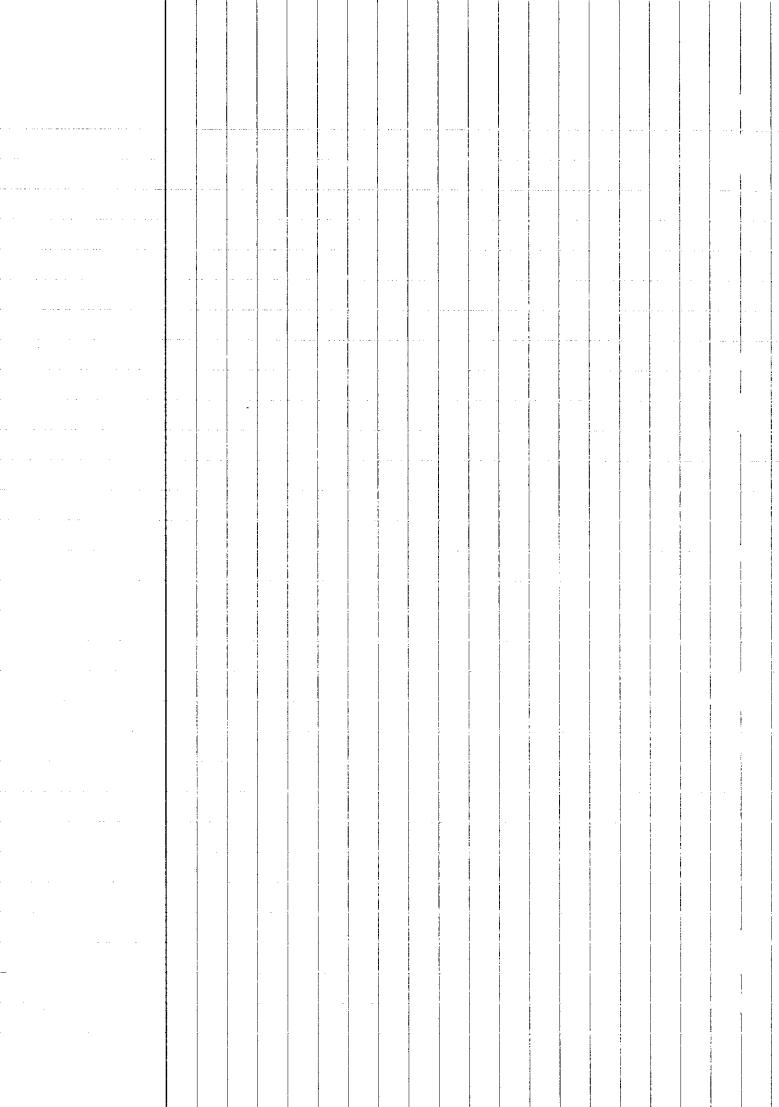
Préces obliqueires de lantrat de w:

- son : de du travail
- s disposit convertionally convente data Huc

Obligate contratification accord dus 2 parties

(A) On pour justifier qu' un Employé Est à Hos partiel in sich ik l'a jous précise à l'Errit a.3. coo Forcent contrat Ecrit la (\*) impossible car & per early cop devicet con b Disposition du contrat de w 6.1. Eft du contrat de w. Contrat doit prévoir: remon. l'emplai a le travoit convenu le per le lien. de subordinala les condit de la Light Capellot Valour informative : il Faut precises de contrat a lieu exclusif, ainon presibilitier de baker) horaires (huit hour, nor de jarde w, mochit eventielly Ittes oblig contractions à la charge des jointies ref: confidentialité, fictille, Possibilité: ouranties pr le solonité à la conv. collective prédiste de antret, selvit pent den ander laute dontente dolleretie Le déterminate de cos at de travail perment de determined condit juricliques





### C. LES Clauses

\* Pericole d'essai (pas obligateire): Chaque partie preumethre fin au contrat sans indemn.

Durez veridate selon convention collective.

Peut & reconduite une 1815 (p m dune) si convent diective le prevoit.

NE SE présume pas : si pas preux, Lant pro

\* Confidentialité. (ou fidelité) + Obligate de la pauté. Clouse qui impose au salarié le secret professionne pr les les infos dt il serait sucophible d'avoir ds le cadre de ses re.

Porte our realisate d'prestate lintellectuelle.

Parteis prévu des covents collective. (Ex syntee). 31 non respect: Poute professionnel » licensiemt. (+ dommages et intéret).

En informatique, Clause non opposable a la civil.

### \* Exclusivite.

Aucure interdide à ce qu'un salarité cumult plars emplois. (de limite du les de cu).

Clause parted employeur exige de son salarie qu'il exerce sa foncte exclusiumt premi.

Trequent, non contraire à liberté du ...

Clause valable & elle remplit &condite:

\_ qu'elle sexit indispensable à protect° dos intérets ligilimos do l'€.

lacho confico.

Impossible pr contrat à les portion

(chamt posto) \* Nobilité géographique + Chamt d'affecte! Clause qui impose que solarió le chant de son lieu de us. li citto 80: - & indispensable à protecte des intérets de l'E - E proportionné su but rechché. compte tenu de l'emploi accupé to widemandé - ê rédigée en le me clairs et précis ( 9 non bénéfice au salarie). - viter les l'eux su lesgis mobilité Et definir preteignt zene geg son lapl peut s'exercer mobilité. Sandion si lillicité annulate Si l'aite, si refus du salario = mangint à sis obligate confractivelles. - licenciamir or faute \* Varia bilité d'horalines. Clause qui permet à en playeur de faire varior horaires outrablities. This, employeur peut pas belot four (ex: horaine nuit /por). upo respect du soldina - mangint à ses oblig. Contractualles \* Rémunerat? Evolutive | + participat? su résultat. Frincipe: re peut pas & modifie unilatoralemt de l'emplageur. Critères de variabilité. Clause valable so claire of precise of si variabilité n'a pas or effet do deminuer en dessass das selvits ag,

\* Non concurrence. Clause qui s'exerce à fin du contrat de w (#confid) Impost au salarie de ne pas realiste une acté concurrente oprés cupture du control de w at the communiquent à des livers des tels de savoir-feure propres à 1' € qui Hôe. Sanction joben - demande de dommages + interêts pir entreprise concurrente et salarió. Nouvel em playeur peut envisager licenciemt (toi pas informer at clause). Valable &: - precisée de contrat de la. limité de le tos (moyenne: 8-4 ans & limitEE des espece (ex déportem) & Explicite (claire) € tquilibret (contrepartie de l'employ indem compensatrice de cotte dans lo contrat ou convente collective. prioritaiei, + grat. Employer peut renonder a coite claus Et pas payer lindem. (may 1-2 mois de sataire). Si pas de blouse, talanto peul pas alre co qu'il veut ( Ex monter sa boite, lendemoun). Action to concurrence déloyable, premies à apportor. ( perto du chiffre d'affaires, liens de compalité.) \* Propriete des logiciels et doc. Art. 1139. du code de propriété industrielle. Sout do posito statulaire ou stipulato contraires tes droits patrimonix afferent aux logicités et à

Ir de crées par la puisos salarida de Exercica

ab le fe ou d'après instructe de l'employe apportement

à société, seule à l'EXErcor. Employeur droit d'Explaiter logiales et da Touters 3 de figure Programme terit par sollarié de le codre ou contrat de u a applicats précise. Progr. EFFECUE En déharb de 110 misson precise ms a partir d' Houdes lices a acté d'E Si pas rédige pell heures de a relarie reurs = peut eventueum t revendiquer propriété Prog redige par salare n'ayant aucun rapport ava entreprise : prop dusalorie Schario orserve dreit mordux: se dire créatr du logicial Non transmissable So logicial fait objet d'un brevet, le souario peut benerius d'une remun supplémentaire Pour ce faire, il lant que covente collective Sylvite Clauses facultatives III EXECUTION TO CONTRAT DE W J. nodification. 2003: modification du control de w Chamt des condute de w. nodit: Intervient quavec accord des & parties. Chamit alts condute

Intervient unilatoration (peut) sout alus de l'empla

Difficulté; distinguer les los

a lise en œuvre de modif.

Organisate de modif.

Employeur propose, salaré accepte do manière Express et non lacite (signature) Pour suite du contrar sans signature ne veur pas

due que le soloné eccepte

Chamt conduit de w

Actord du salarie non exigé (sauf seleviés protégés: délque de personnel, représentants).

Aucune condut de serme

Roshich: contrat en les partiel. = n'est pas meraule derenuser.

b. Todif pr molif Economique.

Evolute de l'empoi du talvire au situat de l'é.

Employ doit respecter une procedure:

1) tracy pour telle recommande proposit?

Imors or que solation rature.

Gnon and Gu

c. Nodif et droits disciplinaires. Salarie peut exuser. Sanction

d\_ Salaries proteges

(du controt ou des condit de m).

3: Employé refuse mountient solarie se moder.

viconcient après avoir demander autensate de la airection defertem.

duw.

2. ABSENCES LIEES À ETAT DE SANTÉ. = Imposa bilite d'Extenter contat de u per salant. Contrat suspendu at selan la couse régime juridia + a. Naladurs, ack non prof. Obligate du salarió: informer templage + breedels de mobilet durée probable illestifies de son abs. par contintal medical (48h) 3'abstenir at Havailler. Se soumethre is borner-visite medicale. Effects: Suspens du contrat de w: Inpose Workiemt (souths molif thanger à malatire) 8 materdes pet periode de essoi, periode peut à prolongée de durée danted de w. Estaria concerne les os droites si matadia post pressus, dollar de prédurs non modufie naintion du saloure. journatières took and salarie report indem, a partir du 8e jaine il peut demonder indom complem de l'employeur.

Conside aboutonces repetitives or moladire:

Johnais une feute ms also, repeties

ou prolongies peuvent justifier un

licensiemt (si also perturbent fendant
entreprise et necessitant remplacemt
du sortarie.)

Inaphitudes.

Au revent de l'E, solarie doit se samethre à visite médicale de reporte par médicine de Oblig si abs > 21 jous.

C'estate visite que met An à suspense du

Inappitude # Invalidate.

Consta : employeur doit chich 1 poste de premplacement . (peut pas liconciar) reclassement

Employé peut refuser ms amployeur peut alors refuser et l'ionuèr.

s-Acc du W, Maladio professionnelle.

Acc du W, Maladio professionnelle.

Acc du W, Maladio professionnelle.

Acc du W, Maladio professionnelle.

Contrat suspendu pot als + attente et stage de réduc.

Salario conserve leus cos droits.

Balaire:

Ros de défai de carronce.

Contre-visite obligatione.

c. Naternité

Contrat suspendu, ne pouvont à voillé par Employeur. 6 semaines avont / lo semaines après. Das obligate, droit. Duréo peut à rellongé.

# Chap & RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

J\_ DENISSION.

Initative du salarie

robeimable de la deminant.

Doit resulter d'une manifestat : claire et non aquivaque du salarió de meitre. En au contrat de w.

UE SE présure pas.

Demission + prise d'actes de rupture

riphure du contrat de w

pr des faits qu'il reproche à son employeur.

faits Endes, causes réelles et serious sait Jdemission.

à Employeur constatt rupture\* doit foure provodure de liconcient.

&& Préavis.

2- durés Rixes par la loi (selon posso, conventos ef currexe.

De Trevente du préans Préans dû à l'employeur Balant redeverbe de l'indem componsais

\*=prend deather. Employr peut dispenser le salarie du precuris ms salarie doit recevoir teus les avantages.

c-congès payés.

Preaus commenent qu'au retour des
ongès.

Pat preaus, salant peut prendre
ongés payés:

388 Ruptue en periode d'essau.

Rupture samuse à delai de prévenance. Initiative salarié: délai de UBh. (24h si moins de 8j ds 11

> Si Direis 28h Oprès Imais Isemana Caprès Brais Imais

Notificate par courrier
Conseq: aucure indem dies, ni motif.

Rupture du CDD. 185: echeance du contrat.

a principe: contrat se termine à Eethéance.

lass; terme precès. a termo incortain
posde formalisme. Cessera à l'ussue de
periode mu'nimale (si
objet du contrat disparail.)

30 ad objet disparail.

b. Particularités.

200.

a Cas de ruptures:

- Accord des parties (par térit).

Faute grave.

\_torce majoure

\_ & Embrache on CDI

b. Sarch de rupture absoint.

Indem dues. (des ductes)

Rupture conventionable.

(récent). Concerne que cont

195 nodalités Convent sagrée par 2 parties date de Fin, condut financière undem de repture peut pas 2 surplem de lira 15 j. pr 20 retractor (pr 60 2)

Après 15j => directé dep du w qui volide

convention. (I mois).

Sinon validão (pas do répors

29 Droits du salaries

Minimum : undom loyales de Olcan.

	1 ! !	rit ben	1 1	anges	payes	.OI AS	BEDIC	
	XX.)	tom cho	mage)					
UC5U721	BAT PIZ	ndnif P	-2°C).	( cop	or cor	)		
	motif > feuto (	· i i	rō.					
	s Awre		longue	turão				
	oxedure.	en prec	n Cióm Dalba	<b>t</b> .	the rea	mmand		
	ef c	yr ochifi	e Jieen 21 motif	cient!	au mo	ins ly a	apes	
Preavi:	2 00 2	licanciar	nt a	cioneti	6moi	ns do e s < > 2: zns : 2	ns la	! !
	i [ 1	spense Spense		, ,	implam	ent pas		